

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et vingt-sept mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de M ALLAMEL), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE (proc de I NGUYEN), K ESSAYAR, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de E ROCHE), B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, P CORTIAL (proc de Ph ROUX), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, J BOYER, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE, A ROUSSET, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 38  
Procurations : 7  
Votants : 45  
Absents : 7

Date de convocation : 21/05/2021

**Secrétaire de séance** : J SOUBEYRAND

**Absents** : J LAFFONT, S REYNIER, C WIOT, Y VANDUYNLAGER, M CHAZE, A CHARROUD et G DOZ.

**En présence des suppléants non votants** : O BOISSIN.

**Objet** : Renouvellement de la convention d'Objectif RAM (Relais d'Assistants Maternelles) et PIAPE (Pôle Info Accueil Petite Enfance) pour l'année 2021.

Selon le cahier des charges établi par la CAF, « le guichet unique est un lieu d'information, d'écoute et de conseils aux parents qui sont à la recherche d'une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s) ». De par sa vision d'ensemble qualitative et quantitative de l'ensemble de l'offre, le guichet unique est en mesure d'apporter des solutions tant en termes d'accueil collectif (crèches) qu'individuel (assistantes maternelles). La CAF de l'Ardèche exige que le guichet unique soit porté par un Relais d'Assistants Maternelles (RAM).

Les relais assistants maternels (RAM) sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les Ram apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Depuis le 1 janvier 2014, le Centre socioculturel Le Palabre gère le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) dont la finalité est l'amélioration des conditions d'accueil individuel de l'enfant au domicile des assistantes maternelles indépendantes.

Ensuite en avril 2016, le PIAPE « Pôle Information Accueil Petite Enfance » est créé sur le territoire de l'ex-CCPAV.

Lors de la fusion, la CCBA a par délibération n°05122017-09 du 5/12/2017 fait évoluer la convention d'objectifs qui liait l'ex-CCPAV et Le Palabre pour prendre en compte le nouveau territoire et développer les permanences du PIAPE sur le territoire de l'ex CDC du Vinobre.

Afin de pouvoir poursuivre sa mission, le centre socioculturel « Le Palabre » affecte 2.4 ETP sur les missions RAM (1.6 ETP) et Guichet Unique (0.8 ETP).

Le budget prévisionnel de fonctionnement du RAM et du guichet unique en 2021 est estimé à 130 796 €.

La participation financière de la CCBA s'élève à 29 282,44 €.

À noter que suite à la signature de la CTG (Convention Territoriale Globale) entre la CAF de l'Ardèche et la CCBA, le Bonus Territoire est versé directement par la CAF à l'association et représente un montant de 33 889.56 €.

La participation financière de la CCBA s'élève donc à hauteur de 22.38% du montant total de l'action.

La convention est valable pour une année, du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 dans l'attente du renouvellement de l'agrément du RAM par la CAF qui doit intervenir courant 2021.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'autoriser le Président à signer cette convention d'objectifs avec le centre socioculturel Le Palabre pour l'année 2021.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 28 mai 2021  
Le Président, Max TOURVIELHE

